L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

DIMANCHE MATIN, 15 SEPTEMBRE.

Nouvelles diverses.

On écrit des frontières polonaises à la *Gazette d'Augsbourg*:

« Le gouvernement russe vient de publier un ukase d'après lequel il est permis aux Allemands d'acquérir les propriétés confisquées aux Polonais en Lithuanie et dans les autres provinces de devant polonaises. On sait que la dernière ukase a réussi à exclure tous les dérangers du droit d'acquérir ces propriétés; mais le gouvernement s'est convaincu que les capitaux russes sont insuffisants pour acquérir les immenses terrains provenant de la confiscation des biens polonais. Les conditions de la vente étant très favorables, tout l'acheteur ne paie que le tiers de la valeur du terrain acheté et quant au reste, il le paie annuellement en petits lots dont le maximum est fixé à 5 pour 100 de la somme.

« Le gouvernement a vendu déjà un grand nombre de propriétés polonaises aux Russes et aux Allemands. Il ne manquerait pas de profiter de cette occasion de faire fortune. L'évêque de Podlachie, qui refuse de renoncer ses directions sans ou ordre du Pape, est encore en prison à Varsovie et va être déporté dans le fond de la Russie, ainsi que l'évêque de Kamienieck. La confiscation se poursuit sans trêve et relache dans toutes les branches de l'administration et de l'Eglise.

« Depuis un récent ukase, l'enseignement dans toutes les écoles, même dans les écoles primaires, devra se faire, exclusivement en russe, sans en excepter l'enseignement de la religion. Deux diocèses, notamment ceux de Sandomir et d'Arghustowo, viennent d'être supprimés et le gouverneur grec-uni a reçu l'ordre de défendre aux curés de prononcer des sermons, d'employer la langue polonaise même dans leurs autretiens avec leurs ouailles; il a en outre 600 ordonné au consistoire de supprimer dans les églises toute ce qui rappelle l'union de l'Eglise grecque-uni avec l'Eglise catholique romaine, comme la chaire, les orgues, etc. Une ordonnance officielle du consistoire, rédigée de sa ce sens, vient de paraître, et on peut l'envisager comme le premier pas vers une conversion forcée des grecs-unis à l'Eglise officielle russe.

—On écrit de Vienne, le 21 août:

« Un mendiant d'un grand propriétaire, à Pachlurth, avait obtenu d'aller à confesse depuis quelque temps. Le curé de la commune, qui était bienveillant envers ses paroissiens, invita cet mendiant à lui rendre visite et à lui montrer son billet de confession. L'intendant répondit que c'était une affronte qu'on regardait que sa conscience. Le curé mieux, mais l'intendant persista dans son refus. Quel fut donc l'étonnement de ce dernier quand il reçut quelques jours après une missive d'un huissier de la cour de Bruck-sur-la-Leitha l'ordre suivant:

« No 2115. Vous êtes invité à paraître, dimanche 11 août 1867, à trois heures du soir à la cure de Pachlurth et à vous présenter chez le vicaire-curé de Pachlurth, où lui montrant le billet ci-joint. Au cas contraire, on serait obligé de vous y faire conduire de force par les gendarmes.

« Baillage de Bruck sur-la-Leitha, le 7 août 1867.

« *Le chef du baillage*: LIEBL. »

L'intendant s'est résigné, pour éviter le scandale, à donner un billet de confession; car on sait qu'à Vienne on parviendrait à s'en procurer facilement. Mais il est impossible que cette affaire en reste là. M. Liebl est juge, et il ne peut pas ignorer qu'il n'avait pas le droit de donner l'ordre qu'il a signé. Au nom des principes que le ministère de la justice a souvent invoqués au sein du Reichsrath, nous le prions d'ouvrir une enquête sévère sur ce fait. Ce sera au Reichsrath à prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit fait justice de pareils attentats contre la conscience humaine.

— En attendant que l'on commence l'édification de la nouvelle fontaine du Château-d'Eau, l'administration municipale fait poursuivre avec la plus grande activité les travaux de nivellement de l'immense place dont ce monument forme la principale décoration. Cette place ne tardera pas à être livrée tout entière à la circulation, qui sera peut-être par elle plus active que dans tout autre quartier de Paris.

L'ancienne fontaine, qui va disparaître et qu'on se propose de reconstruire sur un autre emplacement, fut terminée en 1810. Sa construction et le jeu de ses eaux présentent une forme pyramidale dont la base, qui est celle du bassin inférieur, a 13 mètres de rayon, et dont le sommet s'élève au dessus du sol du boulevard à la hauteur de 5 mètres. Une gerbe volumineuse jaillit d'une cuvette supérieure, y retombe; puis ces eaux se versent dans une seconde cuvette, d'où elles sont reçues dans une troisième et coulent dans le bassin. Ainsi le jet supérieur se reproduit par trois cascades circulaires, et ses eaux se déploient plus largement à mesure qu'elles se rapprochent du bassin, qui occupe quatre socles au pourtour. Sur chacun de ces socles, sont posés deux lions en fonte qui versent de l'eau dans le bassin.

Le reste du travail de l'ensemble de ces dispositions de la fontaine du Château-d'Eau n'offrait pas en rapport avec la vaste étendue de la nouvelle place, qui aura pour affluens quatre grandes voies, et dont le centre appelait nécessairement la création d'une fontaine d'un seul grand jet, construite spécialement pour cette destination. (*Moniteur*.)

Un journal milanais racontait dernièrement les escroqueries commises en Italie par un aventurier français nommé Figuerre de La Bouliaye. Après avoir fondé à Turin, sous le nom de Caisse mobilière de crédit provincial et communal, une Société financière à laquelle le ministère refusa l'autorisation en raison des fraudes par elle commises, celui-ci s'était fait être membre du conseil d'administration et du directeur de la Banque de commerce et d'industrie de Florence.

Dans cette position, il commit en peu de temps une si grande quantité d'escroqueries que le gouvernement se trouva obligé de dénoncer à la justice tous les administrateurs de cette Société.

Nous sommes en mesure de signaler un nouvel exploit de Figuerre de La Bouliaye, oublié en dernier du portrait ci-dessus indiqué. Un ex-sénateur de l'Intrie a vendu en France un très grand nombre de titres d'un prétendu emprunt de la province de Lecce, tandis que cette province n'a pas même pensé à en contracter un. (*Gazette de Turin*.)

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Romanzini Gonzales.

XIV.

COMMENT MANUEL COMMENÇA AVAIT ÉTÉ PROCLAMÉ EMPEREUR.

(Suite.)

« Pauvre diable! dit Malipiero en détournant la tête, mais Zoé seule, ne pouvait, malgré son effroi, détourner ses yeux de cette face sinistre et hideuse; elle semblait chercher à retrouver la trace d'une ressemblance dans ces traits difformes.

Quant au mort, dont les lèvres s'agitaient convulsivement, son regard touchant disait assez:

—Ne me reconnaissez vous pas?

Tout à coup une inspiration jaillit dans son cerveau. Elle reconnaissait le visage, qui, hélas! ému, troublé, ne se révélait pas, et, du doigt, il touchait une cicatrice qui reçut d'un éclat rougeâtre tranchait sur le teint blanc comme neige.

La pauvre fille éperdue jeta un cri terrible et se tordit les mains.

Ce n'est pas possible. Non! Dieu ne laisserait pas vivre un homme qui aurait commis un crime si odieux! Comment n'ai-je chômé dans le père assassiné la trace de l'enfant. C'est une épouvantable illusion. Détrompez-moi, pauvre martyr!

Le mort montrait toujours la cicatrice rouge.

Oh! je n'osais croire à ce raffinement de cruauté. Sainte Vierge! vous serez sans doute, pour moi, si j'avais attire à mon père un tel supplice! Mais, si j'ai commis une faute, ne me torture pas au Ciel, parce que j'ai été si coupable de pitié. Je ne puis être la cause, puisque je l'ignorais, de cette mutilation. Tiens-moi d'angoisse. Malheureux, avez-vous du mépris? Dites-moi que vous n'êtes pas Jean Nicolas! Mais il ne peut parler.

Alors le mort ouvrit sa bouche, et la terreur de Zoé la secoua comme une feuille arrachée de l'arbre par le vent; la langue avait été arrachée avec des tenailles rougies au feu, et le mutilé semblait sourire à la jeune fille, ainsi que cet effroyable visage pouvait sourire. Elle tombe à genoux, courbée par la douleur et l'épouvante comme par une main ennemie.

—Mon père! mon père! dit-elle en pressant les mains ridées et les baignant de larmes ardentes, est ce bien vous? vous si tendre et si bon, qui a votre misérable fille! Vous, qui m'avez gardée si vierge, vous, mon trésor de joie, la mort de Stéphanie, ma mère! Ah! vous aurez dû être sévère pour moi comme pour une étrangère! Pourquoi vous ai-je tant aimé au lieu de vous faire craindre! Si j'avais tremblé devant vous, aurais-je osé trahir vos secrets! Mais non, toute peine, toute douleur m'aurait approché, vous ne pouvez dans votre sagesse, vous ne pouvez dans votre cœur, vous ne pouvez dans votre cœur, vous ne pouvez dans votre cœur